

## Interpellation ordinaire

### Cours de français pour allophones : un état des lieux

Lors de la séance du budget 2022 s'est tenu un long débat sur un amendement de 90'000 CHF pour le CIFEA qui est une association délivrant des formations de langues pour publics allophones.

Selon le groupe Ensemble A Gauche :

« La CIFEA voit ses subventions stagner, alors même que les charges salariales et sociales des associations tributaires augmentent, du fait que les associations appliquent la politique salariale de la Ville. Ainsi, leurs prestations se voient restreintes d'années en années et des associations se voient obligées de supprimer certaines activités, alors même que la demande augmente. La Ville ayant reçu un montant de 90'000.- du Canton, via la DGEP, pour financer des heures de cours dans le cadre de la CIFEA, nous proposons que ce montant lui soit attribué pour le prochain budget. »

Lors de ce même débat le PSL a fait état du fait suivant : le montant annuel de CHF 90'000.- a en effet fait l'objet d'une convention de collaboration entre la Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP) et le SSL. Il y est précisé que « la DGEP participe au financement des prestations acquises par le SSL auprès des prestataires CIFEA. Sa part de financement vient en déduction du montant total négocié par le SSL avec chacun de ses prestataires ». Ce montant vient ainsi soutenir l'effort financier engagé par la Ville (CHF 3.1 millions), à hauteur de 3% de l'enveloppe communale.

En outre le nombre de places subventionnées a connu l'évolution suivante :

	2019	2020	2021
<b>Total places subventionnées</b>	4184	4179	4316

Pour autant, ils nous semble important de revenir sur cette question afin d'obtenir des réponses complémentaires plus fouillées sur cette problématique :

1. Quels sont les montants engagés par la ville ou par le canton respectivement, pour financer sous forme de subvention ou d'achat de prestations des cours de français pour allophones ?
2. Combien de cours, pour combien d'heures par personnes sont-elles dispensées ?
3. Combien de personnes reçoivent ces prestations sur quelle longueur et quelle durée ?

4. Quels sont les cadres légaux ou réglementaires régissant l'accès à la population pour ces prestations ? Quelle est la répartition des compétences entre ville et canton ?
5. Combien de cours sont-ils donnés par des professionnels ? Par des bénévoles ? Quelles sont les rémunérations proposées.
6. Pourrait-on connaître l'évolution de cette offre de prestation sur les 5 dernières années (depuis 2016) : nombre de cours, nombres d'heures, nombre de personnes couvertes par l'offre, nombre d'heures de cours animés par des professionnels, nombre d'heures de cours animés par des bénévoles, montants de la subvention et des achats de prestations?
7. Comment le montant alloué pour ces prestations évolue-t-il en parallèle de l'évolution des salaires des prestataires (annuités). Ces évolutions salariales péjorent-elles indirectement ou directement le nombre de cours offerts, ou le nombre de personnes suivies ?

Pour le PSL

Vincent Boyer



Samson Yemane